



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 24 juin 2021 - 19 heures

Convocation du 15 juin 2021

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Sébastien MAUREL, Germain DESSERTINE, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Hélène VESSOT, Fabienne LOGEROT.

**Absents excusés** : Patrick JOURNET pouvoir à Jean-François COGNARD, Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Germain DESSERTINE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

#### **Meublés de tourisme :**

- **Point des Travaux :**

Un peu de retard dû entre autres au retard de réception des matériaux.

#### **Travaux à exécuter**

##### **DEMOLITIONS MACONNERIE - FAUCHON :**

Rez de chaussée : Découpe linteau entrée Meublé à agrandir. Local poubelles VH+VB à poser. Soubassements bois dans bar à déposer / Niveau 1 : Enlever les parties du revêtement de sol qui se décollent sur plancher existant.

##### **CHARPENTE COUVERTURE – BARGE PELISSON :**

Poser protection de chute au droit des trémies créés. Pose poutre & Création trémie escalier. Révision charpente et couverture à faire dès que possible.

##### **MENUISERIES BOIS ALU – AUDUC MAROT :**

Pose porte entrée de service restaurant

##### **MENUISERIES INTERIEURES - VOUILLON :**

Rez de chaussée / Bar : approvisionner bâti porte bar/Dégagement meublé. Lancer fabrication escalier et bar, livraison aout.

##### **CARRELAGE-BARRAUD :** Commander carrelage dans meublé rez de chaussée

#### **Planning :**

**BORGEOT :** Suivre le plâtrier dans Bar au droit des prises à avancer.

**AUDUC-MAROT :** Poser porte entrée service restaurant + porte meublé

**BORGEOT :** Pose luminaires bar + suivre plaquiste sur cloisons CF rdc meublé

**DORIDON :** suivre plaquiste sur cloisons CF rdc meublé

- **Bail location gérance :**

Monsieur Uriel, locataire actuel du bar restaurant, a donné sa dédite pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain. La commune lancera la future location une fois tous les travaux réalisés.

- **Emprunt :**

Afin de financer une partie des travaux de l'opération Meublés de Tourisme, il est nécessaire de recourir à un emprunt. A noter en 2021 un prêt Crédit agricole se termine, échéance 7 447.94 €

Deux offres reçues : Caisse épargne et Crédit agricole

Caisse épargne : taux 0.84 % 130 000 € sur 15 ans > échéance annuelle 9 260.43 € frais dossier 100 €

Crédit Agricole : taux 0.87 % 130 000 € sur 15 ans > échéance annuelle 9 282.06 € frais dossier 130 €

- ➔ Après étude des offres reçues et délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la Caisse Epargne de Bourgogne Franche Comté pour un prêt d'un montant de 130 000 € sur une durée de 15 ans / taux 0.84 % / échéance annuelle 9 260.43 € / Frais de dossier 100 €

### **Liste non valeurs et créances éteintes**

La trésorerie nous informe que notre locataire Monsieur Szaramowicz, qui ne règle pas ses loyers depuis son arrivé en décembre 2018 et pour lequel nous sommes en procès pour expulsion depuis avril 2019, a bénéficié d'un effacement de dettes suite à jugement de la commission de surendettement avec une date d'application au 15/01/2021. Toutes les factures antérieures à cette date sont effacées, ainsi la somme à prendre en compte est de 9 402.42 euros.

A ce jour il a reçu un commandement de quitter les lieux.

Non valeurs également pour la somme de 80 € concernant le Château de la Barge (créance de 2018 publicité Bulletin Municipal).

- ➔ Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les non valeurs et créances éteintes présentées par le comptable

### **Mâconnais Beaujolais Agglomération**

- Finances : Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence Petite Enfance (= crèches sur l'ensemble du territoire MBA )

Afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la procédure de fixation des attributions de compensation (AC) à retenir aux communes membres pour la petite enfance, il devient nécessaire pour MBA et les communes de délibérer annuellement sur le montant des AC résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application d'une « méthode dérogatoire » permettait alors une répartition équitable de ces coûts pour l'ensemble du territoire communautaire au prorata de la consommation réelle des familles de chacune des communes selon les modalités en vigueur suivantes :

- \* référence de la fréquentation de l'année N-1 ;
- \* les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ;
- \* les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32 €/h ;
- \* les heures suivantes à 5,37 €/h.

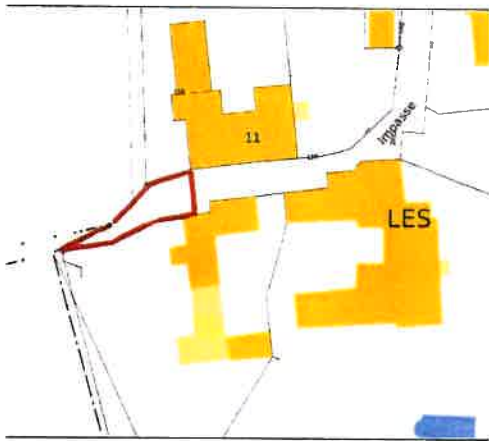
Le montant petite enfance pour Chaintré (qui sera déduit de nos Attribution de Compensation) est calculé à partir des heures effectuées en 2020 soient 4 017 heures multipliées par le cout horaire 1.64 € /h, pour un total de 6 587.88 €. La participation des parents est variable selon leur revenu et le nombre d'enfant.

- ➔ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation pour 2021 qui tient compte du cout de la compétence petite enfance.

Le tableau du calcul de l'ensemble des attributions compensatoires pour l'ensemble des communes adhérentes à Maconnais Beaujolais Agglomération est remis aux conseillers pour information.

## Parcelle Impasse des Granges

Présentation du plan.



La parcelle Impasse des Granges appartient à la commune mais est enclavée derrière la propriété de Madame et Monsieur Yannick Paquet qui l'entretiennent actuellement et seraient intéressés pour l'acquérir. Ce terrain est sans utilité pour la commune.

Un bornage est en cours pour éventuellement céder cette parcelle à l'euro symbolique.

### Commissions :

#### Environnement : Sébastien Maurel

La commission s'est réunie pour sélectionner un type de barrière et définir la couleur, celles-ci seront installées sur la Place devant le restaurant.

Les plantations sont finies.

Projet d'installation d'un banc et d'un porte vélo sur la Place.

#### Site internet : Hélène Vessot / Germain Dessertine

Nouveau site communal : Trois devis sont arrivés, il reste une proposition à venir.

La commission se réunit le 6 juillet pour choisir le prestataire qui réalisera le nouveau site. Livraison prévue fin d'année.

#### Commission Tourisme Mâconnais Beaujolais Agglomération : Fabrice Larochette

Projet de refaire l'ensemble des sentiers de randonnées sur le territoire MBA avec les mêmes codes (fléchages, panneaux ....). Le but étant que tous les sentiers soient en harmonie, cohérents.

Il faudra aussi déterminer pour toutes les communes des lieux de stationnement pour les touristes, les marcheurs.

#### Sydesl : Fabrice Larochette

Réunion au Sydesl pour déterminer les travaux à venir :

- Les Granges : dossier ouvert depuis 2008, reste des fils à enfouir, les fourreaux ont été prévus lors de la réalisation du chemin. Estimation globale 45 000 €
- Les Landes : enfouissement conjoint avec la commune de Vinzelles. Estimation globale 142 000 €
- Les Buissonnats : enfouissement des lignes. Estimation globale 144 000 €

Les dates des travaux ne sont pas encore définies mais ce ne sera pas avant 2022. Concernant les couts, le Sydesl prend en charge une partie des travaux, le reste à charge de la commune n'est pas encore défini.

#### Repas des aînés : Jacqueline Bourdon

Les réservations (bus et repas spectacle) sont faites.

### Divers :

#### PLU Chaintré :

Une modification de certains éléments sera engagée à l'automne

**Conseil d'école 14 juin** : Ophélie Paquet

**Perspectives de rentrée**

Prévisions des effectifs (les inscriptions ne sont pas closes donc les chiffres sont susceptibles d'évoluer) :

	VARENNES	CHAINTRÉ	VINZELLES
	11 PS	20 CE1	23 CM1
	19 MS	18 CE2	19 CM2
	21 GS		
	21 CP		
TOTAL :	72 élèves (-9)	TOTAL : 38 élèves (-3)	TOTAL : 42 élèves (-5)

→ - 17 enfants sur le RPI

**Travaux et aménagement des écoles.**

**Chaintré :**

- Des travaux sont prévus dans la cour cet été avec l'installation de bancs et d'une table de ping-pong.
- L'estrade de fond de classe de Mme Titeux sera démontée pour que cette surface soit plus aménageable et utile.

**Clés école cantine** : vérifier les trousseaux

**Rond-Point des Cassons**

Le Département réalise des travaux pour créer un rond-point afin de sécuriser le carrefour.

Les travaux ont débuté le 21 juin et devraient se terminer début juillet.

L'arrêt du bus scolaire du RPI a été déplacé compte tenu de la fermeture de la route. Des barrières ont été mises en place par les agents communaux afin d'assurer la protection des écoliers lors de l'attente du bus.

**Chandeliers Centre équestre** ( Poteaux saut d'obstacle )

Monsieur le Maire propose d'acheter des chandeliers avec représentation du blason de la commune et image grappe de raisins pour représenter Chaintré. Ceux-ci seraient installés au Centre équestre pour les concours. Cout environ 2 500 €.

Le conseil émet un avis favorable pour cet achat.

**Courrier Monsieur Bonnel**

Monsieur Bonnel trouve que les abords de la rue de la Bergerie ne sont pas nettoyés sur toute sa longueur et déplore le climat d'insécurité qui s'installe sur le quartier (tentative d'effraction et vol de petit matériel à son domicile).

**Tour de Saône et Loire Cycliste :**

Annulé par la Préfecture pour insuffisance de sécurité.

**Elections Départementales et Régionales :**

Second tour dimanche 27 juin. Le récapitulatif des tours de permanence du bureau de vote est remis aux conseillers.

**Kermesse RPI** : 2 juillet à Varennes les Mâcon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Prochain conseil en septembre, date à définir.

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**

